

8. RESUME NON TECHNIQUE

Résumé non technique de l'étude d'impact

La législation oblige à la constitution d'une étude d'impact exhaustive fournissant les renseignements nécessaires aux administrations compétentes afin d'évaluer le projet et son impact sur l'environnement. Cette étude doit également jouer un rôle d'information auprès de la population, dans le cadre de la procédure d'enquête publique.

Or ce dossier technique n'est pas toujours abordable par le grand public.

Aussi la réglementation demande d'y rajouter un résumé non technique, destiné à faciliter la compréhension de toute personne concernée.

Ce résumé comprend une présentation des caractéristiques principales du projet et de son environnement, puis secteur par secteur (eau, air, bruit, milieu naturel et paysage, déchets, transport) les impacts majeurs du projet et les mesures importantes prises pour réduire ou compenser les nuisances:

A DESCRIPTION DU PROJET ET DE SON ENVIRONNEMENT

Présentation du projet

L'autorisation est demandée par la société DISTRIFER se trouvant rue Jacqueline Auriol 32000 AUCH. Le projet est situé sur les parcelles 4 et 34 section DV pour une superficie d'environ 1 ha.

La demande concerne l'évolution d'une installation classée traitant les déchets non dangereux et soumise à déclaration depuis 2011 vers une installation traitant les véhicules hors d'usage (VHU) soumise à enregistrement et les batteries, déchet dangereux soumise à autorisation. Les déchets métalliques seront périodiquement pressés par une presse elle aussi soumise à autorisation.

Cette entreprise pratique également l'activité de négoce en métaux ferreux et non ferreux non réglementés.

Au maximum une vingtaine de VHU en attente de dépollution sera stockée sur le site, en provenance de garagistes ou suite à un accident, ou bien encore apportés par des particuliers, des concessionnaires ou les petits démolisseurs. Ce nombre pourra être augmenté d'une soixantaine de véhicules dépollués en attente de pressage et d'expédition.

Environ 250 t/an de VHU, seront traitées sur le site.

Les véhicules non dépollués avant réception seront dépollués sur le site, puis généralement pressés avant expédition vers les filières de recyclage

40 tonnes de batteries seront stockés sur le site au maximum. Elles ne subiront aucun traitement sur site que le pressage en cubes et seront expédiées régulièrement vers une filière de recyclage.

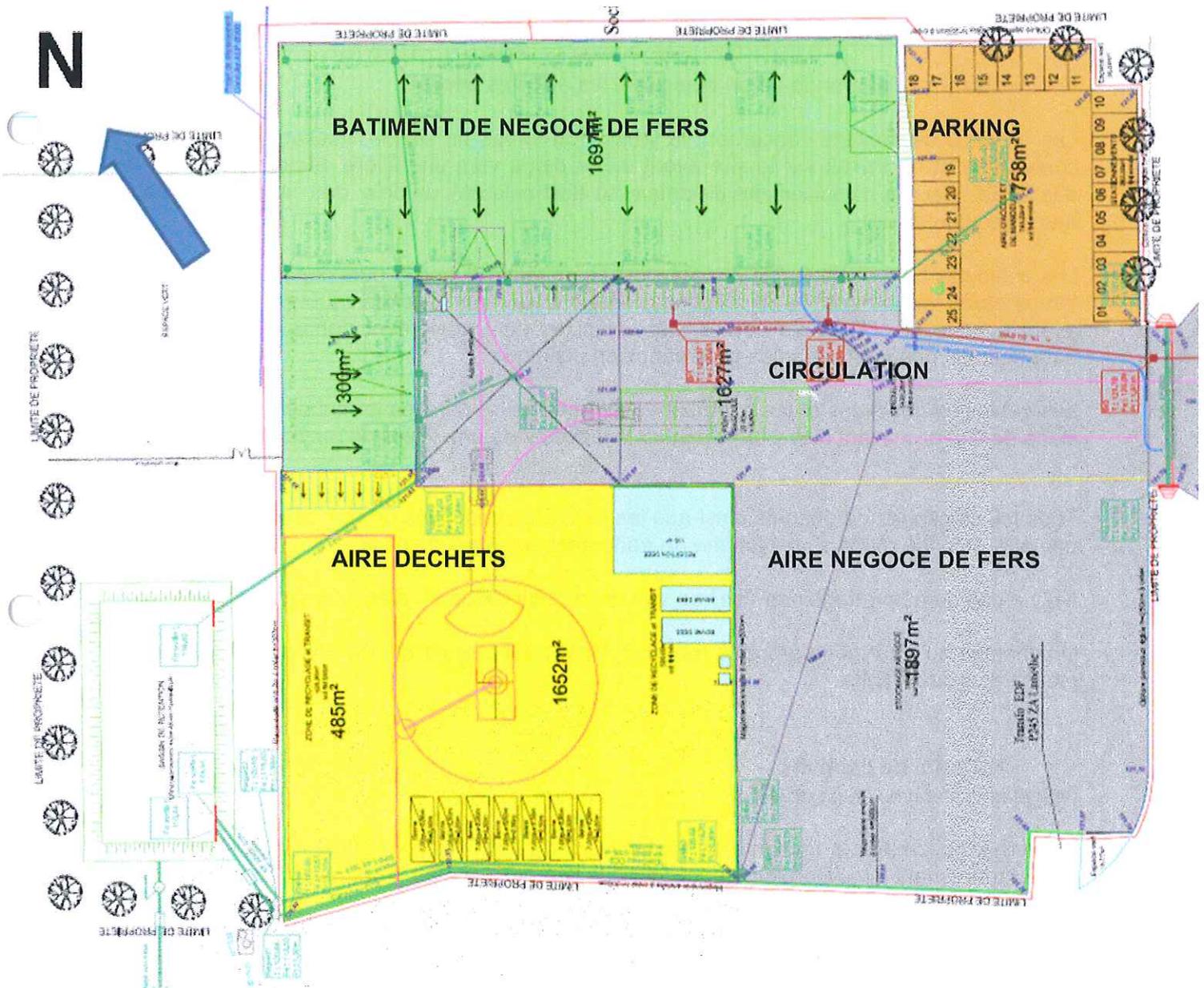
Description des installations

(Voir plan au 1/200 en annexe 7.10)

Le site pratique le négoce des fers neufs à l'intérieur d'un bâtiment équipé d'un pont roulant de manutention et sur la plateforme Sud Est.

Toutes les activités concernant les déchets se font sur une aire bétonnée située à l'Ouest, à l'abri d'un mur béton d'une hauteur de 3 mètres fermant 3 des côtés et la moitié du 4^{ème} côté de cette aire déchets (voir photo pages suivantes).

Figure 33 : Plan schématique et photo des installations





Bâtiments fermés et mur de béton masquant les activités déchets.

Les activités de déchets concernent la plupart du temps un simple stockage en bennes ou conteneurs et un transit sur le site avant d'être dirigé vers une filière déchets. C'est le cas des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), du bois, des cartons, des batteries d'accumulateurs.

Les véhicules hors d'usage (VHU) sont stockés en faible quantité, puis dépollués très peu de temps après leur arrivée. La dépollution consiste à vidanger tous les liquides et à les stocker avant évacuation. Certaines parties des véhicules sont également démontées comme les batteries, les pneumatiques, les pare-chocs en plastique...

Les véhicules dépollués et les métaux peuvent aussi être pressés en cubes type « compressions de César » avant d'être empilés puis évacués vers une filière de recyclage.

Tous les stockages de déchets ainsi que les véhicules dépollués ou non sont entreposés sur une aire étanche reliée à un système de traitement des eaux de pluie.

Il n'y a pas de démontage des VHU en vue de la réutilisation de pièces détachées sur le site.

Un chalumeau à oxygène-propane (ou acétylène) peut être utilisé terrain pour découper des pièces de grande taille.

Cadre de l'activité

(voir plan des abords en page 77)

Le terrain du projet est implanté en partie Nord du territoire communal d'Auch, près de la limite communale avec Roquelaure, au-delà de l'aérodrome de Lamothe.

Le quartier du projet présente un caractère industriel, avec un entourage d'activités dans le domaine des déchets.

L'accès au terrain se fait par la RN 21 d'Auch à Agen, puis par les rues de la zone industrielle. Il y a un espace suffisant entre la route et le portail pour garer un véhicule en attente de l'ouverture.

Il n'y a pas de captage public d'eau potable protégé, ni de monument historique, ni de site classé ou inscrit, ni de zone naturelle particulière sur le site ou à proximité.
Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur autorise le type d'activité prévu avec des servitudes compatibles avec le projet.

B ETUDE DES IMPACTS ET DES MESURES REDUCTRICES

Eaux, sols

- Impacts

Les activités de stockage temporaire des ferrailles et autres déchets ne nécessitent pas d'eau : il n'y a donc pas de rejet d'eau polluée lié au procédé.

Toutefois il existe un risque de pollution des eaux et des sols du fait de la possible libération de certains produits polluants présents dans les véhicules hors d'usage (huiles, carburant, graisse...), par les batteries et de leur lessivage par les eaux de pluie.

Mesure de suppression des sources de dépollution

Les véhicules seront vidangés et les liquides polluants extraits dès l'arrivée sur le site.

Les liquides dangereux et polluants seront placés dans des conteneurs et fûts mis sur rétention étanches à l'aide d'appareils d'extraction sous vide et ces opérations seront faites sur une aire étanche bétonnées protégeant sol et sous-sol.

Il existe à la sortie des eaux pluviales un bassin de rétention de 450 m³ obturable en cas de pollution massive accidentelle ou causée par les eaux d'extinction d'incendie.

Mesures de réduction des pollutions.

Les égouttures et les eaux de pluie tombant sur dalle sont collectées grâce à un caniveau situé en bas de pente puis sont dirigées vers un dispositif de traitement de l'eau, permettant de retenir les traces de carburant ou d'huile. Les eaux épurées sont rejetées dans le fossé bordant le site au Sud-Ouest.

Les sanitaires, lavabos et douches sont raccordés au réseau communal.

- Mesures compensatoires et d'aménagement

Les véhicules hors d'usage non dépollués (présentant un risque de pollution des eaux et du sol) sont stockés sur dalle étanche bétonnée empêchant les infiltrations.

Air

- Impacts

Le procédé ne comporte aucun rejet dans l'atmosphère.

Tout au plus aura-t-on les dégagements gazeux dus aux moteurs des engins au fioul, les poussières soulevées par le déplacement des véhicules et les odeurs possibles d'hydrocarbures ou de graisses liées à certaines pièces et véhicules hors d'usage. Ces effluents représentent toutefois un rejet réduit.

Les vents les plus forts viennent de l'Ouest-Nord-Ouest, ils dirigent l'air vers la zone industrielle, la voie ferrée puis la RN21

- Mesures compensatoires et d'aménagement

Les rejets à l'atmosphère sont réduits et diffus. Il n'y a pas de traitement particulier.

Les moteurs sont bien entretenus et les carburants utilisés conformes aux normes.

Il n'est pratiqué aucun brûlage de matériaux sur le site.

La zone principale de circulation est bitumée et la zone déchets bétonnée, ce qui limitera considérablement l'envol de poussières.

🔊Bruits -vibrations

- Impacts

Les sources de bruits ou de vibrations sont :

- le fonctionnement des engins de transport et de manutention des véhicules (chariot élévateur, grue camion) : caractère habituel,
- les véhicules des particuliers venant sur le site : caractère habituel,
- les chocs éventuels lors des manutentions des véhicules (chute du véhicule...) : caractère exceptionnel.

Ces bruits n'auront lieu que lors des périodes de travail. Cependant l'utilisation du chariot est très brève et peu fréquente dans une journée, tout comme le passage des camions.

Il n'y aura en particulier aucune activité régulière de compactage ou de broyage sur le site. Par contre quatre fois par an, une presse viendra sur site pour compacter puis charger une soixantaine de véhicules sur un camion pour envoi vers le lieu de recyclage. Cette presse va aussi compresser et cisailer les déchets métalliques en vue de leur transport.

Des mesures des niveaux de bruit ont été effectuées et le niveau futur de bruit modélisé pour vérifier le respect de la réglementation. Une étude de bruits complète sera réalisée après mise en service pour vérifier les données calculées.

- Mesures compensatoires et d'aménagement

Les mesures de bruit montrant que les niveaux respectent la réglementation, aucune mesure compensatoire ne doit être engagée.

Les engins sur le site et les camions sont régulièrement entretenus et doivent respecter la législation sur le bruit.

Le chemin d'accès et les voies de circulation internes sont nivelés, bitumés et bétonnés pour éviter les cahots pour les camions et autres véhicules.

Le mur de 3 mètres entourant la zone déchets constitue un obstacle à la dispersion des bruits.

🌿Milieu naturel, paysage

- Impacts

L'activité est implantée depuis 2012 sur le site totalement couvert, bitumé ou bétonné, à l'exception des espaces verts réservés en façade et autour du bassin de rétention des eaux. Ces espaces verts ne seront pas modifiés par le projet. C'était sûrement une ancienne terre

agricole (prairies ?). Le site n'a donc plus aucun intérêt naturel, la faune et la flore y sont pratiquement inexistantes.

Le projet s'appuie sur les aménagements existants. Aucun bâtiment ni superstructures ne seront créés. Les VHU et les autres déchets seront stockés au niveau du sol sur une hauteur maximale de 3 mètres.

Il y a seulement un chariot élévateur et des camions qui circulent tous les jours, une grue et une presse 4 fois par an lors des campagnes de pressage.

- Mesures compensatoires et d'aménagement

Les bâtiments sont constitués d'un bardage métallique noir (voir photographie pages précédentes et une clôture a été installée sur tout le pourtour du site.

Les véhicules et les déchets sont expédiés plusieurs fois par an pour maintenir un stock bas. Les abords des zones de stockage et les voies de circulation seront nettoyés dès que nécessaire.

Le mur de 3 mètres entourant la zone déchets constitue un obstacle à la vue.

Déchets

- Impacts

L'activité est elle-même une activité de prétraitement de déchets produits par les particuliers, les collectivités ou les entreprises.

En fonctionnement normal, les déchets produits sur le site seront :

- les déchets de dépollution du site, constitués par la boue et le mélange eau-hydrocarbures des déshuileurs et séparateurs d'hydrocarbures,
- les déchets de dépollution des VHU,
- tous les déchets en transit sur le site,
- les déchets ménagers liés à la présence des exploitants et d'un bureau (8 personnes).

- Voies d'élimination ou de revalorisation

Les huiles usagées des engins sont prises en charge par la société prestataire de service qui effectue les vidanges des véhicules sur son propre site. Les liquides des VHU sont confiés à des récupérateurs agréés.

Chaque déchet accepté sur le site bénéficie d'une filière agréée de recyclage ou d'élimination.

Le curage et l'élimination des boues et résidus d'hydrocarbures du débourbeur / déshuileur est confié à une structure agréée.

Les déchets de type « ordures ménagères » sont confiés aux services de collecte.

Transports

- Impacts

Le trafic est très fluctuant. En moyenne le trafic des véhicules légers est d'une cinquantaine chaque jour et une quarantaine de véhicules de moins de 3.5t.

Deux à trois camions de livraison de fers neufs s'ajoutent au trafic journalier du site.

En période d'évacuation des déchets peuvent s'y ajouter 5 semi-remorques par jour.

- Mesures compensatoires et d'aménagement

Les voies publiques empruntées sont largement dimensionnées pour supporter le trafic de camions lié à l'activité.

Les équipements (portails, places de stationnement) ont été prévus pour éviter au personnel et aux clients de stationner sur la voie publique.

Santé publique

Le projet ne comprend pas de procédé industriel mettant en jeu de substances présentant un risque pour la santé de la population environnante : il s'agit uniquement d'un lieu de stockage de transit de véhicules hors d'usage, dangereux lorsqu'ils ne sont pas dépollués, mais non dangereux ensuite.

En dehors des heures de présence de l'exploitant, l'accès aux véhicules et au matériel (chariot, compresseur, matériel de dépollution, chalumeau) est interdit sur le site grâce à une clôture de 2 m sur la totalité du périmètre et à un portail fermant à clef. La partie déchets est entourée d'un mur béton de 3 mètres de haut.

Meilleures technologies disponibles MTD

Une étude spécifique des Meilleures Technologies Disponibles a été menée afin d'utiliser sur le site les meilleures techniques.

Résumé non technique de l'étude de danger

La législation oblige aussi à la constitution d'une étude de dangers exhaustive fournissant les renseignements nécessaires aux administrations compétentes afin d'évaluer le projet et ses risques. Cette étude doit également jouer un rôle d'information auprès de la population. Or ce dossier technique n'est pas toujours abordable par le grand public.

Aussi l'article R 512-9 oblige d'établir un résumé non technique de l'étude de dangers, destiné à faciliter la compréhension de toute personne concernée.

Ce résumé comprend une description de l'installation et de son environnement, les risques présents sur le site, les conséquences pour l'environnement, les mesures prises de façon à réduire ces risques.

A. DESCRIPTION DE L'INSTALLATION ET DE SON ENVIRONNEMENT

Voir résumé de l'étude d'impact plus haut.

B. ANALYSE DE RISQUES

Le risque foudre rarement relevé dans l'accidentologie ne peut cependant être écarté.

Le risque sismique n'est pas retenu sur le site.

Le site n'est pas exposé au risque inondation sur le PPRI mais est annoncé en zone inondable page 41. (cartographie des zones à risques dans le Gers) notamment lors des crues exceptionnelles telle la crue de 1977 réputée de fréquence millénaire (une chance sur mille de se reproduire chaque année).

Le risque présenté par la RN 21 trop éloignée n'est pas retenu sur le site.

Le risque dû à la présence de lignes électriques n'est pas retenu sur le site.

Les risques de malveillance ne peuvent être écartés.

Le risque de chutes d'aéronefs ne peut être écarté pour le site.

L'accident le plus fréquent dans ce type d'installation est l'incendie (84% des cas), suivi par les rejets polluants généralement dans l'eau.

Les explosions sont plus rares (8%), elles concernent le plus souvent des bouteilles de gaz ou des réservoirs GPL et de CO₂ (extincteur) non vidangés lors du passage du véhicule dans une presse. Il y a aussi des explosions d'aérosols, de poudre d'aluminium ou de magnésium, de munitions et enfin des réservoirs de carburant et de fioul.

Les chutes et projections sont très souvent liées aux explosions.

Les effets domino relèvent généralement des conséquences de l'incendie qui entraîne pollutions directe ou par les eaux d'extinction, explosions, incendie de véhicules, ou d'activités voisines.

Les scénarios les plus critiques qui peuvent être envisagés sont :

- la fuite d'un hydrocarbure (essence, huile, fioul) au niveau d'une cuve de stockage suivie d'un incendie de la nappe dans la cuvette de rétention.

L'allumage de la nappe d'hydrocarbure dépendra de la température initiale du combustible par rapport au point éclair :

- si le combustible est à une température supérieure au point éclair, il peut s'enflammer si l'air est stagnant, le vent diminuant les possibilités d'initiation d'un incendie,
- si le combustible est à une température inférieure au point éclair, un chauffage (point chaud) est nécessaire.

En cas d'inflammation, l'incendie concernera la totalité de la nappe de combustible. La régression se fera à un rythme régulier jusqu'à ce qu'il ne reste plus de liquides.

L'incendie des véhicules dépollués ou non, des mousses isolantes contenues dans les panneaux sandwich de bardage à la vente (fers neufs), des pneumatiques, du stock de bois à la vente, des carcasses plastiques des batteries.

- L'explosion de la phase gazeuse d'une cuve de stockage.

C. CONSEQUENCES POSSIBLES POUR L'ENVIRONNEMENT

Incendie avec dispersion éventuelles de fumées, communication de l'incendie à d'autres parties de l'installation, au voisinage.

Pollution du ruisseau et du Gers par le lessivage des déchets ou par les eaux d'extinction d'un éventuel incendie.

D. MESURES POUR PREVENIR LES RISQUES

Les activités incompatibles ont bien été séparées :

- Le stockage de carcasses dépolluées
- Le stockage de VHU non dépollués
- La dépollution et le stockage des liquides de dépollution
- Le stockage des batteries,
- Le découpage au chalumeau.

Les matériels et installations électriques seront vérifiés régulièrement par une entreprise agréée.

Le chalumeau est équipé des sécurités habituelles.

Les produits pétroliers sont stockés sur rétention.

Des bornes incendie sont présentes à proximité.

Des extincteurs seront disposés dans l'installation.

Des panneaux d'interdiction de fumer seront affichés.

Le site est entièrement clôturé et l'accès routier est muni d'un portail. En dehors des heures d'ouverture, le portail est fermé à clé.

Une alarme de détection de présence est opérationnelle sur le site.

Un bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie a été mis en place avec une vanne de fermeture.

La modélisation des incendies montre que les rayons de risque restent à l'intérieur de la propriété.

E RISQUES RESIDUELS

Suite aux aménagements qui créent des barrières contre les risques, leurs conséquence et qui diminuent la probabilité résiduelle d'occurrence, la grille de criticité indiquant la probabilité et la gravité des incidents redoutés se montre ainsi :

Tous les éléments restent dans la zone acceptable comme le montre la grille de probabilité/gravité page suivante qui indique aussi les barrières existantes et supplémentaires mises en place pour limiter les risques.

RISQUES LIES AUX SUBSTANCES STOCKEES							
Activité ou équipement	Localisation	Mode de défaillance	N°	Causes	Conséquences	Probabilité	Gravité
Cuve GNR Gazole Non Routier	Aire de rem- plissage des engins	Fuite de GNR	1	<ul style="list-style-type: none"> - Corrosion de la cuve - Perforation de la cuve - Débordement 	Pollution du milieu naturel	3	1
			2	<ul style="list-style-type: none"> - Corrosion de la cuve - Usure de la cuve - Electricité statique - Action involontaire (cigarette ...) - Travaux par point chaud - Foudre 	Incendie, explosion	3	2
Containers hydrocarbure et autres produits de la dépollution	Auvent de protection	Fuite d'hydrocarbure, Surchauffe des contai- ners, accumulation de vapeurs explosives	3	<ul style="list-style-type: none"> - Corrosion, usure - Perforation Débordement 	Pollution du milieu naturel	2	1
			4	<ul style="list-style-type: none"> - Corrosion, usure Electri- cité statique - Action involontaire (ciga- rette ...) - Travaux par point chaud - Foudre 	Incendie, explosion	3	2
Stockage de batteries	Auvent de protection	Dégagement d'hydrogène	5	<ul style="list-style-type: none"> - Contact avec métal, - Charge batterie - Court-circuit 	Explosion	1	4
		Incendie	6	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité avec une source inflammable, feu de rétention - court-circuit 	Incendie, pollution du milieu naturel	2	3
		Fuite d'acide	7	<ul style="list-style-type: none"> - Corrosion - Action involontaire - Incendie - Casse des rétentions plastique - Débordement 	Pollution du milieu naturel	1	3

Observation (Barrières
Existantes et supplém-
entaires)

Cuve à double enveloppe, sol
béton, dépotage sous abri,
produit absorbant

Faible quantité
Interdiction de fumer
Cuve métallique reliée à la terre,
étude foudre du site.

Rétention, aire étanche, sépa-
rateurs et confinement

Les contenants en plastiques
sont placés sur rétention, réten-
tion métallique reliée à la terre,
étude foudre du site, zone très
aérée.

Les contenants en plastiques
sont placés sur rétention plas-
tique, pas de charge de batterie,
auvent très aéré

Stockage sous auvent de pro-
tection
Mise en place de procédures

Rétention, aire étanche, sépa-
rateurs et confinement

Activité ou équipement	Localisation	Mode de défaillance	N°	Causes	Conséquences	Proba- bilité	Gravité	Ciné- tique	Observation (Barrières Existantes et supplém- entaires)
Eaux de pluie	La zone dé- chet du site	Rinçage des hydrocar- bures par les eaux de pluie	8	- Perte d'hydrocarbure VHU incomplètement dé- pollués, des engins ou des véhicules visiteurs	Pollution du milieu naturel	2	3	L	Réseaux distincts Rétention, aire étanche, séparateurs et confinement
VHU non dépollués	Zone déchets	Incendie	9	- Point chaud	Incendie, pollution eaux d'extinction	2	3	L	Faible nombre en attente de dépollution Sols déchets bétonnés Dépollution dès l'arrivée
VHU dépollués	Zone déchets	Incendie	10	- Point chaud - Pressage des carcasses	Incendie, pollution eaux d'extinction	2	2	L	Faible nombre en attente d'expédition. Liquides inflam- mables, pneus retirés Sols déchets bétonnés, sépara- teurs et confinement
Pneumatiques	En benne Zone déchets	Incendie	11	- Point Chaud	Incendie, pollution eaux d'extinction	2	2	L	Stockés dans une benne Sols déchets bétonnés séparateurs et confinement
Panneaux sandwich	Zone maté- riaux	Incendie	12	- Point Chaud	Incendie, pollution eaux d'extinction	2	2	L	Sols enrobés drainé vers le réseau eaux pluviales sépara- teurs et confinement
Bois	Zone maté- riaux	Incendie	13	- Point chaud	Incendie, pollution eaux d'extinction	2	2		Sols enrobés drainé vers le réseau eaux pluviales sépara- teurs et confinement
RISQUES LIES AUX ACTIVITES EXTERIEURES AU SITE									
Chute d'aéronef sur le site	Tout le site	Explosion, incendie	14	- Action involontaire - malveillance	Explosion, incendie, pollution, blessures, décès.	2	4	R	Pas de mesure de prévention possible
RISQUES LIES AUX ACTIVITES									
Utilisation de l'électricité	Moteurs des machines	Court-circuit	15	- Problème électrique - Usure - Dysfonctionnement	Incendie	3	2	L	Contrôle régulier du matériel électrique. Matériel ATEX dans les zones à risque
Engins de manutention	Tout le site	Accident humain	16	- Absence procédure - Action involontaire	Blessures ou décès	2	3	R	Alarme de recul Zone piéton, interdiction d'approche.
Presse	Zone de recy- clage	Fuite de l'huile hydrau- lique de la presse Fuite de liquides pol- luants lors du pressage de déchets	17	- Action involontaire - Problème matériel - Dysfonctionnement - Usure de l'engin	Pollution milieu natu- rel	2	3	L	Procédures de maintenance de la presse respectées, produit absorbants disponible, sol béton

